COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 06 septembre 2023

DEL20230906_094

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à REIGNIER-ÉSERY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 31 août précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32
Présents : 18 puis 19 à partir de 19h40
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (à partir de 19h40 et de la délibération DEL20230906_093), Ludovic WISZNIEWSKI, Anne-Marie LALLIARD ;
NANGY : Laurent FAVRE, Rodolphe ARNOULD ;
PERS-JUSSY : Isabelle ROGUET, Dominique BRAND ;
REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN ;
SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;
Pouvoirs :
Absents excusés avec procuration : Denise GÉRELLI-FORT, Billy MARQUET, Isabelle SAGE ;
Absents excusés : Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Valérie VACHOUX ;
Absents : Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Élise RIONDEL, Esther VACHOUX ;
Secrétaire de séance : Lucas PUGIN.

Mesdames Denise GÉRELLI-FORT et Isabelle SAGE, ainsi que Monsieur Billy MARQUET sont absents et excusés. Ils donnent respectivement pouvoir à Messieurs Lucas PUGIN et André PUGIN, ainsi qu'à Madame Stéphanie LE MOAL.
Madame Valérie VACHOUX et Messieurs Frédéric CHABOD, Laurent CHIORINO, David DE VITO et Patrice DOMPMARTIN, sont absents et excusés.
Mesdames Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI et Élise RIONDEL, ainsi que Monsieur Esther VACHOUX sont absents.

DEL20230906_094 - Communication du Rapport d'Activités (RA) 2022 du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF)

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 2

VU le CGCT et notamment son article L5211-39 ;
VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 du 26 avril 2017 portant création du PMGF ;
VU la délibération 2018 05 67 du 19 septembre 2018 approuvant la modification des statuts du PMFG ;
VU la délibération du Comité syndical N°CS2022-32 en date du 22 juin 2023, relative à l'adoption du RA 2022 du PMGF ;
VU la notification du Rapport 2022 du PMGF reçue le 27 juillet dernier ;

CONSIDÉRANT le RA 2022 communiqué par le PMGF ci-joint, que les Conseillers communautaires ont reçu préalablement à la présente séance avec la note de synthèse, et qu'ils ont été invité à examiner ;

Monsieur le Président expose que PMGF est composé de 8 intercommunalités membres, situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et représentant 425 000 habitants, 118 000 emplois et 117 communes.
Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération franco-suisse d'un million d'habitants.
L'enjeu est de rassembler les énergies pour construire des projets au service de la transition écologique et de la qualité de vie des habitants.
Le Pôle métropolitain agit dans 4 domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique et la formation.
Le PMGF représente ses membres au sein des différentes instances de coopération transfrontalière.

La transition écologique constitue le fil conducteur de son action et du mandat 2020-2026.
Avant même la crise énergétique actuelle, la démarche "La Nuit est belle" avait incité 62 % des communes du Genevois français à éteindre quotidiennement leur éclairage public (70 % aujourd'hui), pour une moyenne nationale de 34 %.
Afin de diminuer le nombre de voitures sur les routes et promouvoir de nouveaux usages, le Pôle métropolitain a accentué son soutien au financement des trajets de covoiturage, avec à la clé, une hausse de 95 % de la pratique par rapport à 2021. Pour optimiser l'efficacité des déplacements liés à l'activité des entreprises, presque 4 000 salariés ont également pu bénéficier de ses plans de mobilités entreprises.
Alors qu'une prise de conscience de plus en plus aiguë des enjeux écologiques est essentielle, le Pôle s'est engagé en 2022 à former à la "Fresque du climat", les conseillers municipaux du Genevois français.

Parallèlement, collectivités et entreprises du Genevois français sont désormais accompagnées par le Pôle métropolitain dans le cadre d'un "Contrat chaleur renouvelable", pour la construction de petits et moyens réseaux de chaleurs.

Pour la préservation des ressources, 2022 a vu aussi la mise en place d'une démarche "Zéro artificialisation nette".

Afin de soutenir et d'accompagner les événements culturels, le Pôle métropolitain s'est doté en 2022, d'un fonds culturel métropolitain pérenne, qui va bénéficier à 6 projets vecteurs de cohésion.

Concernant le volet transfrontalier, le travail mené sur le "Projet d'Agglomération 4" porte ses fruits, puisque le Gouvernement suisse (Conseil fédéral) propose au Parlement d'adopter en 2023, une contribution fédérale d'environ 40 millions de francs pour les futurs projets majeurs sur le Genevois français.
Les prolongements du tramway entre le Grand Saconnex et Ferney-Voltaire, ainsi que celui d'Annemasse, ainsi que le Bus à haut niveau de service Annemasse-Bonne-Hôpital "Centre Hospitalier Alpes Léman" (CHAL), ou encore l'interface multimodale à la gare de Marignier, bénéficieront notamment des crédits.

En plus de l'organisation des "Assises européennes de la transition énergétique" et de la signature de la Charte Grand Genève en transition et ses 10 objectifs, le Pôle métropolitain s'est engagé en 2022, aux côtés du Canton de Genève et de la Région de Nyon, dans l'élaboration d'une Vision Territoriale Transfrontalière. Cette démarche doit permettre de partager et de concrétiser un développement maitrisé du territoire à l'horizon 2050, et ainsi planifier des actions face aux enjeux.
Le Pôle métropolitain va veiller à ce que les spécificités de la partie française du Grand Genève soient bien prises en compte, tout comme les principes d'équilibre de ce développement.

Dans les perspectives à apporter pour la suite du mandat, le Pôle métropolitain souhaite mettre en place rapidement, des actions et outils communs transfrontaliers pour les politiques publiques, avec le nouveau Gouvernement genevois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du RA 2022 tel que communiqué par le PMGF.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Lucas PUGIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/09/2023
Publié, le 12/09/2023

PAGE ANNULÉE